

Annecy, le 7 novembre 2022

## Foire Saint-André

# Boîtes à clés sur les lyres à vélo : retrait obligatoire avant le 14 novembre

La traditionnelle Foire de la Saint-André revient mardi 6 décembre prochain dans le centre-ville d'Annecy. Comme chaque année, pour la bonne organisation de l'événement, les lyres à vélos vont être retirées dans les rues concernées. Les propriétaires de boîtes à clés installées sur ces objets de mobilier urbain sont appelés à les retirer au plus vite, car une fois les lyres enlevées, les boîtes à clés seront retirées des lyres et non réinstallées. Le retrait des lyres commence le 14 novembre prochain.

### Rappel : interdiction d'utiliser le mobilier urbain à des fins privées

Plébiscitées par les propriétaires de meublés de tourisme pour faciliter la remise des clés, les dispositifs de type « boîte à clés » n'ont pas vocation à être installée sur les lyres à vélo. L'installation de ces matériels n'est en effet pas autorisée sur le domaine public. Il s'agit de mobilier urbain public, qui doit être accessible à tous. Les autres emplacements publics utilisés pour les boîtes à clés – bancs, poteaux, barrières, lampadaires, etc. – sont également concernés par cette interdiction. La Ville informe que ces boîtes à cadenas seront systématiquement retirées des lyres et ne seront pas réinstallées.

Les personnes concernées sont donc invitées à les retirer avant le 14 novembre et à ne pas les réinstaller une fois les lyres réinstallées après la Foire.

**La foire de la Saint-André entraînera des restrictions de circulation et de stationnement sur tout son périmètre. Des déviations seront mises en place.**